

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Saniterpen Insecticide DK Prêt à l'emploi

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2017-0009

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0003279-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Saniterpen Insecticide DK Prêt à l'emploi

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Action Pin
	Adresse	Z.I. de Cazalieu CS 60030 40 260 Castets France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2017-0009	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0003279-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	15/11/2016	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	14/11/2026	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	ACTION PIN
<b>Adresse du fabricant</b>	ZI de Cazalieu - CS 60030 40260 Castets France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	448 route de l'océan 40560 Vielle Saint Giron France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	24 - Deltaméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	Bayer
<b>Adresse du fabricant</b>	Alfred-Nobel Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Private Limited - Plot No. 306/3, II Phase GIDC Vapi - 396 195 Gujarat Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0.02
C(M)IT/MIT			55965-84-9		0.0025

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Contient C(M)IT/MIT et OIT. Peut produire une réaction allergique.</p>
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale</p>

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Professionnels et Grand public (non-professionnel)

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Musca domestica-House fly-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Dermanyssidae:-Poultry red mite-Larves Insectes Dermanyssidae:-Poultry red mite-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Application sur les sols, murs, plafonds, contours de fenêtres et de portes, à l'intérieur d'installations d'élevage, d'hébergement ou de transport d'animaux (animaux non destinés à la production alimentaire). Surfaces poreuses et non poreuses
<b>Méthode(s) d'application</b>	Pulvérisation -  Traitement de surface par pulvérisation
<b>Taux et fréquences d'application</b>	50 mL / m <sup>2</sup> - 0 - Prêt à l'emploi -  Dose d'application : 50 ml de produit / m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois  Maximum 3 applications par an  Délai d'apparition de l'effet biocide : quelques heures
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel  Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Emballage en polyéthylène téréphtalate (PET) de 750 mL

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer des mesures d'hygiène stricte: ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après l'utilisation du produit.

#### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec des animaux destinés à la production alimentaire (à l'exception des œufs de poules d'ornement), des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou des boissons.
- Avant traitement, les surfaces traitées doivent être nettoyées mécaniquement à l'aide d'un aspirateur ou d'une brosse. Les poussières seront recueillies et traitées comme des déchets.
- Les surfaces à traiter doivent être définies pour couvrir les spécificités du traitement (animaux à protéger, insectes cibles). Dans tous les cas, ne pas traiter une surface supérieure à 350 m<sup>2</sup> (surface cumulée des murs, sols, plafonds, contours de fenêtres et de portes traités).
- Le produit doit être conservé dans son bidon d'origine.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ou l'eau de rinçage du matériel dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Une fois traitée, les surfaces ne doivent pas être nettoyées à l'eau. Un nettoyage à sec aura lieu juste avant la prochaine application du produit.
- Ne pas appliquer dans les installations hébergeant des chats ou d'autres espèces présentant une sensibilité particulière aux pyréthrinoïdes.
- Alternier les produits avec des modes d'action différents des pyréthrinoïdes.
- Avant le traitement, retirer les gamelles, mangeoires, abreuvoirs et textiles recouvrant les zones de couchages des animaux de la zone à traiter. S'ils ne peuvent pas être retirés, les vider et les couvrir avec une bâche en plastique pendant toute la durée du traitement.
- Appliquer uniquement dans des bâtiments vides, en l'absence d'animaux.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être léchées par les animaux.
- Attendre le séchage complet des surfaces, avant de faire ré-entrer les animaux.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- **En cas d'inhalation** : sortir le sujet à l'air frais et le mettre au repos ; En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
  - **En cas de contact avec la peau** : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin.
  - **En cas de contact avec les yeux** : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter un médecin.
  - **En cas d'ingestion** : rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de troubles de la conscience, ne pas faire boire ni vomir.
- Note pour les médecins**: traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste dans un centre antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé et les eaux de rinçage du matériel dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ni dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. eau de rinçage du matériel) dans le circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 2 ans
- Agiter avant emploi

## 6. Autres informations

Il conviendra de recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.

